

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT **COMMISSARIAT AUX COMPTES** CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL DROIT DU TRAVAIL ET PAIE OPTIMISATION - OFFSHORING TRANSMISSION D'ENTREPRISES

CIRCET MOROCCO ICE 002016985000018

Quartier Mandarona Casablanca - Morocco.

Objet: LETTRE DE MISSION. Etude des prix de transfert Et établissement du manuel des prix de transfert

Casablanca le 22 Juin 2021

Madame, Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité d'expert-comptable afin de vous assister dans l'étude et la fixation des prix de transfert entre votre société et les sociétés du Groupe. Cette lettre de mission a pour objet de confirmer notre entretien et de définir les conditions de notre collaboration.

<u>L'EXPERTISE D'EURODEFI EN LA MATIERE :</u>

EURODEFI est précurseur dans la mise en conformités des groupes en matière des prix de transfert au Maroc. Nous sommes le premier cabinet au Maroc à avoir présenté la problématique des TP conjointement avec la Direction générale des impôts. https://www.cfcim.org/magazine/55385



Zoom Regards d'experts Echos Maroc Echos international



L'accord préalable sur les prix de transfert : avantages pour filiales quels multinationales?

Date de publication : 1 avril 2019 Rubrique: Regards d'experts



Abdelaziz Arji, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, fondateur du cabinet EURODEFI-AUDIT, Président de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale de la CFCIM

Les filiales de multinationales installées au Maroc ayant subi un contrôle fiscal ces dernières années ont systématiquement été redressées au titre des prix de transferts. Celles qui ont documenté leur politique de refacturation intragroupe ont pu défendre leur dossier. Les entreprises n'ayant pas de manuel régissant les

77, Bd. Al QodsBelle Vue Sidi Maârouf – 20270 Casablanca

Tél: +212 522 58 48 69 Fax: +212 522 33 51 70 Sarl EURODEFI MANAGEWELL

RC Casa: 180795 - CNSS: 7766697 TP: 37983135 - IF: 1108492

ICE: 001535311000038

ouardi@eurodefis.com arji@eurodefis.com

ENJEUX DES PRIX DE TRANSFERT:

Les filiales de multinationales installées au Maroc ayant subi un contrôle fiscal ces dernières années ont systématiquement été redressées au titre des prix de transfert.

Celles qui ont documenté leur politique de refacturation intragroupe ont pu défendre leur dossier. Les entreprises n'ayant pas de manuel régissant les prix de transfert se sont quant à elles exposées aux foudres du pouvoir discrétionnaire qu'exercent les contrôleurs fiscaux notamment à travers le redoutable article 213 du Code Général des Impôts.

En effet, le vérificateur qui soupçonne que les bénéfices d'une filiale d'un groupe étranger sont indirectement transférés (par exemple par voie de majoration ou de diminution des prix d'achat ou de vente ou par tout autre moyen) peut rapporter ces bénéfices au résultat fiscal et les taxer.

LES BIENS ET SERVICES AFFECTES PAR LES PRIX DE TRANSFERT:

Les prestations et produits facturées entre la filiale marocaine et les sociétés du groupe sont variés :

- La filiale peut facturer à la maison mère ou à des sociétés sœurs :
 - des prestations produites au Maroc, qui seront ensuite facturées au client final ;
 - des produits manufacturés
 - de la marchandise.
- La maison mère et les sociétés sœurs peuvent facturer la filiale marocaine :
 - De l'assistance technique
 - Des management fees (prestations administratives, RH, juridiques etc.)
 - De l'assistance commerciale: apport d'affaires.
 - des produits manufacturés
 - de la marchandise.

L'ASSISTANCE QU'EURODEFI APPORTE A SES CLIENTS :

Dans le cadre de l'assistance de nos clients au Maroc face aux contrôle fiscaux, nous avons observé une revalorisation notoire des bases taxables des contribuables par les inspecteurs de l'administration fiscale marocaine qui désapprouvent le paiement des frais de gestion, le versement de redevances ou les prix d'achat ou de vente de produits ou de services.

Pour reconstituer le chiffre d'affaires ou bien remettre en question les charges, les inspecteurs s'évertuent à trouver des prétextes leur permettant de remettre en question le caractère probant de la comptabilité, s'appuyant pour cela sur l'article 2013 du CGI.

77, Bd. Al QodsBelle Vue Sidi Maârouf – 20270 Casablanca

Tél: +212 522 58 48 69 Fax: +212 522 33 51 70 Sarl EURODEFI MANAGEWELL RC Casa: 180795 - CNSS: 7766697

TP: 37983135 - IF: 1108492 ICE: 001535311000038 <u>ouardi@eurodefis.com</u> arji@eurodefis.com

1- <u>Analyse des factures intragroupe sur les 4 dernières années et des contrats intragroupe</u>:

Nous commençons par analyser les contrats qui vous lient à la maison mère et aux sociétés sœurs. Nous vérifions la conformité des factures établies avec lesdits contrats. La période de 4 années est conseillée car elle correspond au délai de reprise de l'administration fiscale et l'Office des changes.

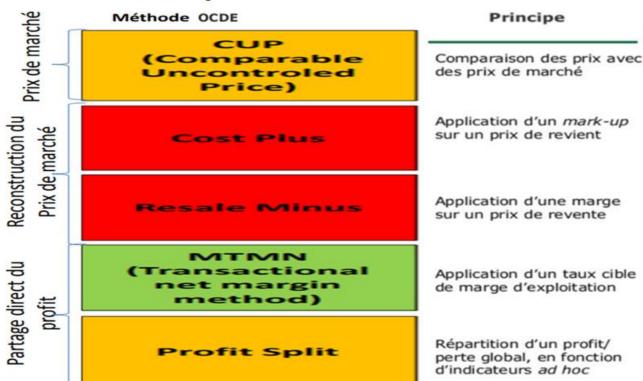
2- Préconisation de la méthode adaptée à votre société :

En fonction de la nature de votre activité, des biens et services facturées, nous préconisons la méthode de fixation des prix de transfert la plus adaptée.

L'OCDE recommande cinq méthodes pour fixer les prix de transfert :



Il existe 5 méthodes d'application du principe de pleine concurrence



Ces méthodes ne sont que des suggestions. Il nous appartiendra ensemble de déterminer une méthode, de la documenter et de la défendre.

3- Rédaction du manuel des prix de transfert :

La loi de finance pour l'année 2019 exigé qu'a partir du 1^{er} janvier 2020, en cas de contrôle fiscal, la société filiale aura l'obligation de communiquer à l'administration fiscale, par procédé électronique, la documentation permettant de justifier sa politique de prix de transfert.

77, Bd. Al QodsBelle Vue Sidi Maârouf – 20270 Casablanca

Tél: +212 522 58 48 69 Fax: +212 522 33 51 70 Sarl EURODEFI MANAGEWELL

RC Casa: 180795 - CNSS: 7766697 TP: 37983135 - IF: 1108492

ICE: 001535311000038

ouardi@eurodefis.com
arji@eurodefis.com

Ce manuel doit détailler :

- · Les informations relatives à l'ensemble des activités des entreprises liées, à la politique globale des prix de transfert pratiqués et à la répartition des bénéfices et des activités à l'échelle mondiale ;
- · Les informations spécifiques aux transactions que l'entreprise vérifiée réalise avec les entreprises ayant des liens de dépendance précitées.

Il ne s'agit pas de faire « un copié-collé » d'un manuel existant, mais d'une étude qui découle de notre expérience des prix pratiqués par vos concurrents au Maroc, afin d'approcher le prix de pleine concurrence. Notre base de données constituée des comptabilités de plusieurs sociétés marocaines et de votre secteur nous permet de proposer un manuel personnalisé qui constituera un moyen de défense efficace face à l'Administration.

NOS HONORAIRES POUR LA MISSION :

Nos honoraires sont forfaitaires et sont déterminés comme suit :

- 1- <u>Analyse des factures intragroupe des dernières années et des contrats intragroupe:</u>
- 5.000 dhs HT
 - 2- Préconisation de la méthode adaptée à votre société :
- 4.000 dhs HT
 - 3- Rédaction du manuel des prix de transfert :
- 25.000 dhs HT

DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION :

En fonction de la taille de votre société, un délai de 1 à 2 mois est requis.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer, Chers Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Cabinet EURODEFI ARJI Abdelaziz

Le Client (signature et cachet) «lu et approuvé »

77, Bd. Al QodsBelle Vue Sidi Maârouf – 20270 Casablanca

Tél: +212 522 58 48 69 Fax: +212 522 33 51 70 Sarl EURODEFI MANAGEWELL RC Casa: 180795 - CNSS: 7766697

TP: 37983135 - IF: 1108492 ICE: 001535311000038

ouardi@eurodefis.com
arji@eurodefis.com